



Patrimoine

Programme d'appui à la protection et à la valorisation
du Patrimoine culturel en Algérie

DOSSIER DE PRESSE



Programme cofinancé par l'Union européenne et l'Algérie





**PROGRAMME PATRIMOINE :
LA PROTECTION ET LA
VALORISATION DU
PATRIMOINE CULTUREL EN
ALGÉRIE**



Objectifs du Programme Patrimoine

Appuyer l'inventoriage et le classement du patrimoine



Contribuer à renforcer les capacités et formation (méthodes et outils) des acteurs



Accompagner la pratique de l'intersectorialité

Accompagner la valorisation et la pérennisation à travers les actions d'appropriation



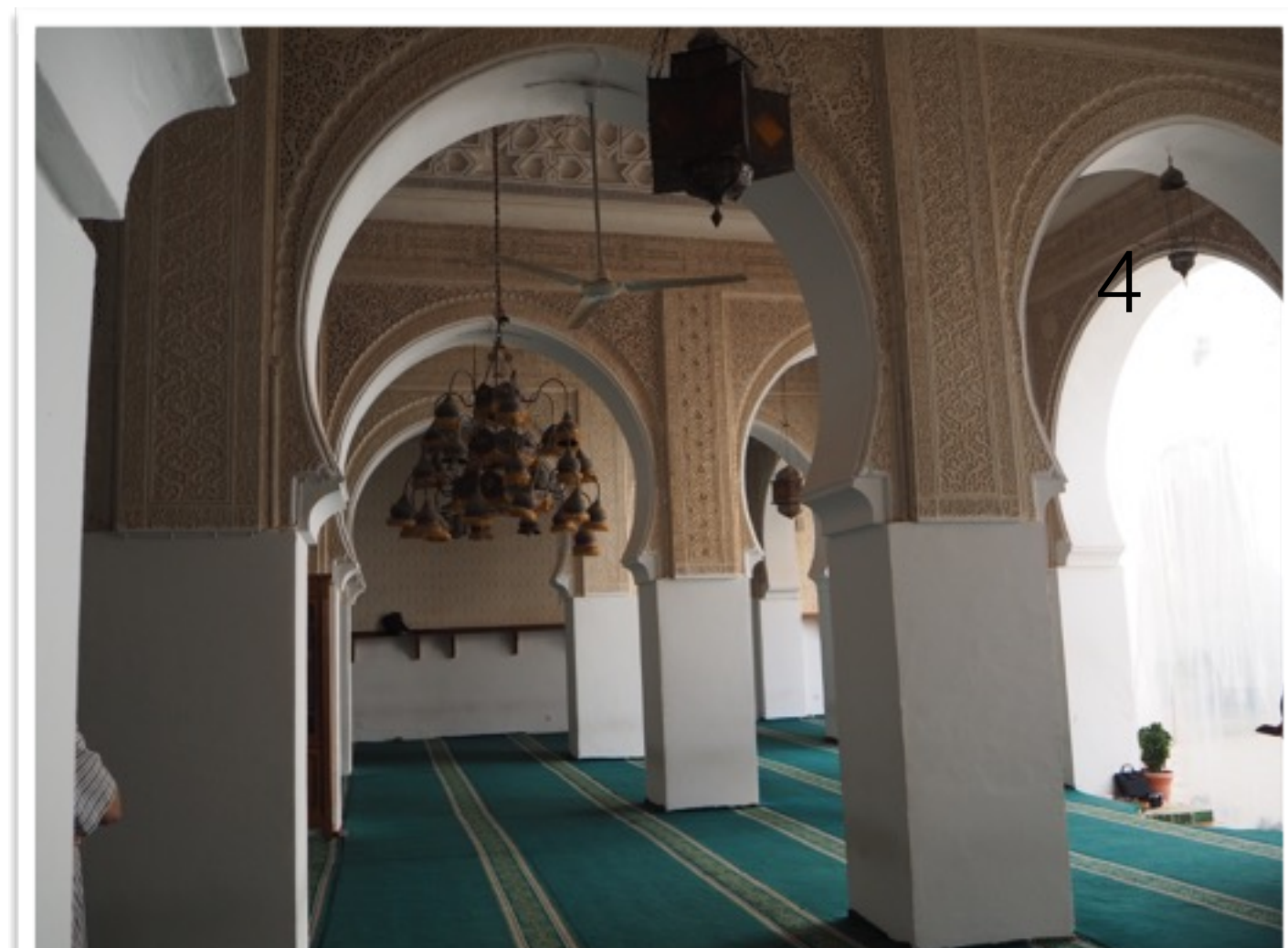
Un axe de coopération entre l'Algérie et l'Union européenne

Depuis le processus de Barcelone la Culture est au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne où elle joue un rôle important dans sa politique étrangère. Aussi, la coopération culturelle permet de battre en brèche les stéréotypes et les préjugés en cultivant le dialogue, l'ouverture d'esprit, la dignité et le respect mutuel.

Elle peut devenir le lieu où les peuples se rencontrent et tirent le meilleur parti de leur diversité mais aussi un stimulateur de la croissance économique dont les avantages sont trop souvent ignorés. Ce rôle de moteur de croissance peut et doit être promu dans les pays en développement, notamment en Algérie, à travers la mise en place de cadres, mécanismes et outils qui favorisent l'économie de la culture ainsi que la libération des initiatives du secteur privé et des associations et où les villes et les autorités locales sont des acteurs essentiels.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Programme « Appui à la protection et la valorisation du Patrimoine culturel en Algérie » qui a fait l'objet d'une Convention de financement signée en 2012 entre l'Union européenne et le Ministère de la Culture algérien.

Avec une contribution européenne de 21 500 000 euros, il s'agit du programme le plus ambitieux dans ce domaine financé par l'UE dans la région. Cette ambition est à la mesure de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel algérien qui évoque une histoire millénaire, faite d'apports civilisationnels multiples depuis l'Antiquité.



Le programme vise à appuyer le Ministère de la culture et d'autres acteurs centraux et locaux, ainsi que la société civile, dans le développement de stratégies de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel dans ses différentes formes : mobilier, immobilier, immatériel et audiovisuel.



Le Programme a pour objectif d'accompagner la prise en compte du patrimoine dans le développement économique et humain de l'Algérie et s'articule autour de quatre composantes :

- **Le renforcement de la méthodologie de l'inventaire, qui constitue le socle de toute politique patrimoniale ;**
- **Le renforcement des capacités des acteurs et des personnels du patrimoine à travers la formation ;**
- **La pratique de l'intersectorialité par l'exécution de projets exemplaires et par le renforcement du mouvement associatif ;**
- **La valorisation et la pérennisation des actions menées par le Programme afin d'accompagner l'appropriation du patrimoine par la société civile.**

D'abord, connaître et recenser le patrimoine : l'inventaire des biens culturels

Pour sauvegarder et valoriser son patrimoine, il est prioritaire pour l'Algérie de renforcer le développement d'une méthodologie scientifique par la mise en place d'un système d'information et d'outils de gestion standardisés et performants.

Des modèles structurés de fiches d'inventaire ont eu pour but d'harmoniser les informations sur les biens culturels mobiliers, immobiliers et les éléments du patrimoine immatériel, afin de constituer une base de données informatisée pour identifier et gérer l'ensemble du patrimoine culturel national.

L'approche est spécifique au cadre culturel et juridique de l'Algérie et conforme aux pratiques internationales.



La méthodologie et les outils développés (thésaurus, glossaire, guide pour la rédaction des fiches ...) ont été testés à différents niveaux, au niveau régional dans les 12 wilayas pilotes où une jeune équipe d'experts a inventorié plus de 900 biens culturels au cours de leur « training on the job », et au niveau national avec les professionnels des institutions sous tutelle chargés de l'inventaire (OGEBC, Musées nationaux, Offices des parcs culturels ...).

Sur le plan institutionnel, le Programme appuie la création d'un Centre national d'inventaire des catalogues et de la documentation du patrimoine culturel tel qu'il était prévu par la loi. Pour se faire, une étude a été engagée pour établir le cadre juridique et institutionnel, l'organigramme du centre, les fonctions des professionnels impliqués, les rapports avec les institutions au niveau régional et le processus de validation des fiches d'inventaire.

Maîtriser les méthodes et les outils de la gestion des biens culturels : la formation à la gestion du patrimoine

Gérer un patrimoine aussi riche que celui de l'Algérie est aussi une question de métiers, c'est-à-dire de personnels bien formés pour intervenir dans la protection et la restauration des biens culturels.

C'est pour répondre à ce besoin que le Programme PATRIMOINE a complété un vaste plan de formation, initiale (formation professionnelle) et formation continue, en collaboration avec le Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, pour la création de filières spécialisées dans le domaine du patrimoine.



Les actions, démarrées en mars 2016, et qui se sont poursuivies jusqu'en mai 2019, ont été définies autour d'un dispositif fondé sur des **w o r k s h o p s** abordant les principales facettes des métiers du patrimoine, et en particulier :

- La méthodologie et les outils de gestion de l'inventaire ;
- Les personnels des musées : conservateurs et restaurateurs ;
- Les personnels en charge du patrimoine filmique et audiovisuel ;
- Les personnels du patrimoine architectural : compagnons et maçons du patrimoine ;
- Le renforcement des capacités des associations culturelles ;
- La sensibilisation des journalistes.

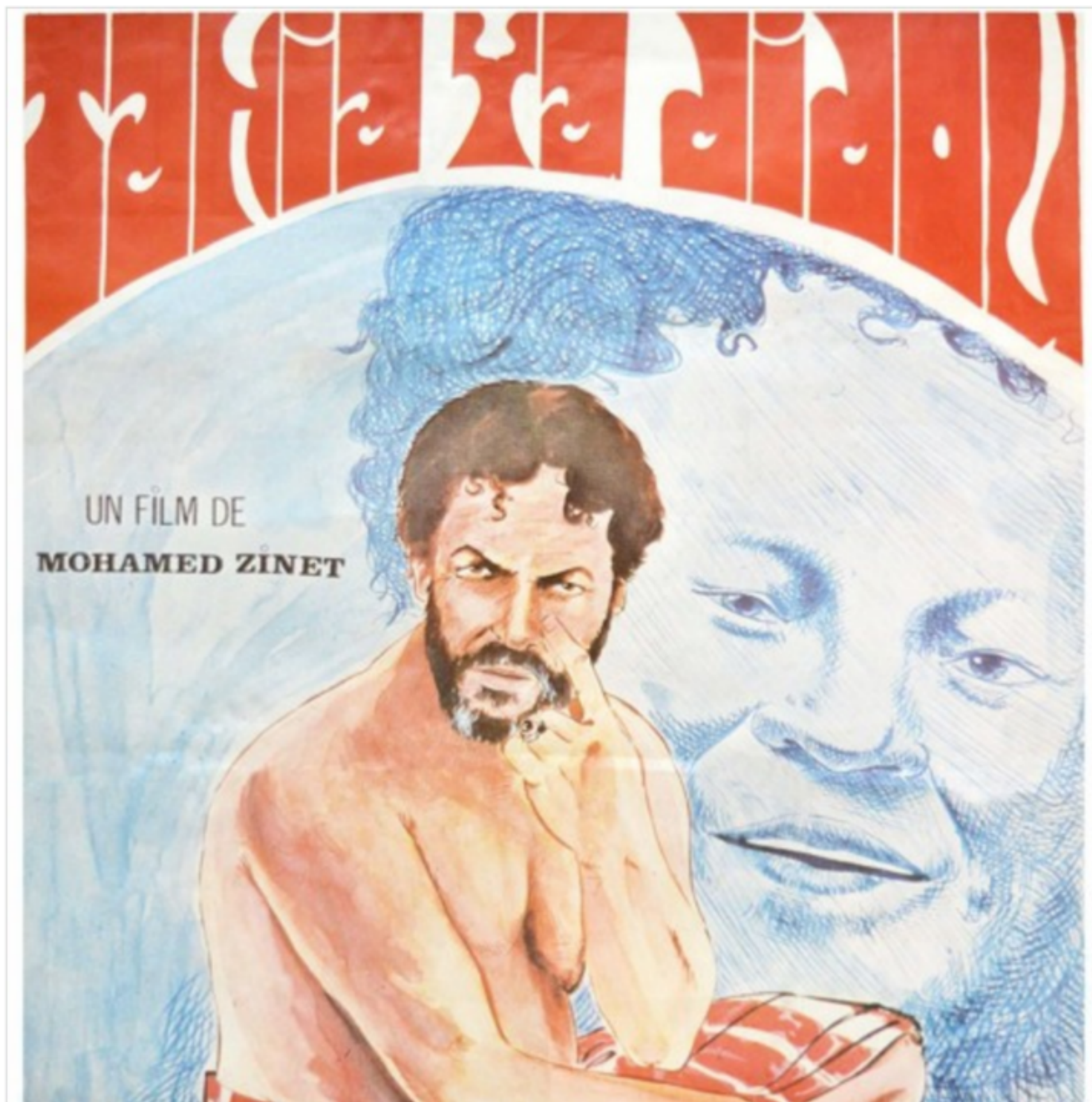
Pour l'inventaire général du patrimoine, deux ateliers stratégiques d'aide à la prise de décision ont été organisés à Oran et à Alger. Ce dernier était un événement international qui a permis un partage d'expériences autour de sujets tels que : les SIG, les systèmes informatisés de documentation ... avec la participation entre autres des représentants de l'ICOMOS, du MuCEM, du centre d'inventaire de la Confédération Suisse, de la Police Nationale Algérienne, de l'Agence Aérospatiale Algérienne, de l'OGECB, de l'ANSS ...

Pour l'audiovisuel des équipements de dernière génération ont été livrés, notamment à la Cinémathèque algérienne, dont nombre de techniciens ont été formés. Une photothèque, constituée des fonds de Stéphane Gsell, ainsi que le Centre d'iconographie du cinéma, ont été aménagés.

Un important colloque international portant sur les archives cinématographiques algériennes, suivi d'un cycle de projections de dix films restaurés et d'une exposition permanente mettant en lumière ce riche patrimoine, a connu un important succès auprès des publics et des médias.

Composante Cinéma

La découverte en 2015 par l'équipe d'assistance technique du Programme des négatifs du film mythique « Tahia Ya Didou » de Mohamed Zinet (1971), réputés perdus, a permis au Ministère de la Culture de confier les bobines à un Laboratoire spécialisé en Italie. Le film restauré en 2016, grâce au financement du Ministère de la Culture, a été projeté en avant-première à l'occasion du Colloque international « La mémoire du film » (octobre 2017). Le film restauré a fait l'objet d'une large diffusion et a été projeté en 2018 à l'occasion du Festival International du Film de Berlin (BERLINALE).



Tahia ya Didou de Mohamed Zinet (1971)

Synopsis: Sans frontière tangible entre la fiction et le documentaire, Tahia ya Didou est un récit construit par touches comme une toile de peintre. Avec la mémoire de la guerre en arrière plan et le présent en temps réel, l'œil candide de Mohamed Zinet filme Alger comme on déclame un poème.

Fiche technique: Réalisation et scénario: Mohamed Zinet. Adaptation, dialogues et poèmes: Himoud Brahimi dit « Momo ». Directeur photo: Ali Marok. Ingénieur son: Abdelhamid Oulmi. Montage : Noun Serra, Monique Clementi, Anne Zinet. Musique : Michel Portal. Production: APC d'Alger. Distributeur ONCIC. Format 35mm. Copie restaurée 35mm. Durée 2h. Couleur. 1971. Interprétation: Mohamed Zinet, Himoud Brahimi, Suzie Nacer, Georges Arnaud, N. Drais.

Biographie: Mohamed Zinet est né à Alger en 1932 et décédé à Paris en 1995. Comédien dès l'âge de 14 ans, il anime durant les années 1940 une troupe de théâtre. Officier de l'ALN durant la guerre de libération, il est blessé au maquis et envoyé à Tunis où il crée le futur Théâtre National Algérien. Il étudie le théâtre à Berlin et Munich en 1961, devient comédien à Paris à l'indépendance. De retour en Algérie en 1964, il travaille comme assistant réalisateur ou comédien dans diverses coproductions françaises et italiennes. «Tahia ya Didou» en 1971, son unique film, est une exception esthétique et thématique dans la cinématographie algérienne.

Proposer des projets pilotes et impliquer la société civile : la conception d'une méthodologie intersectorielle d'intervention

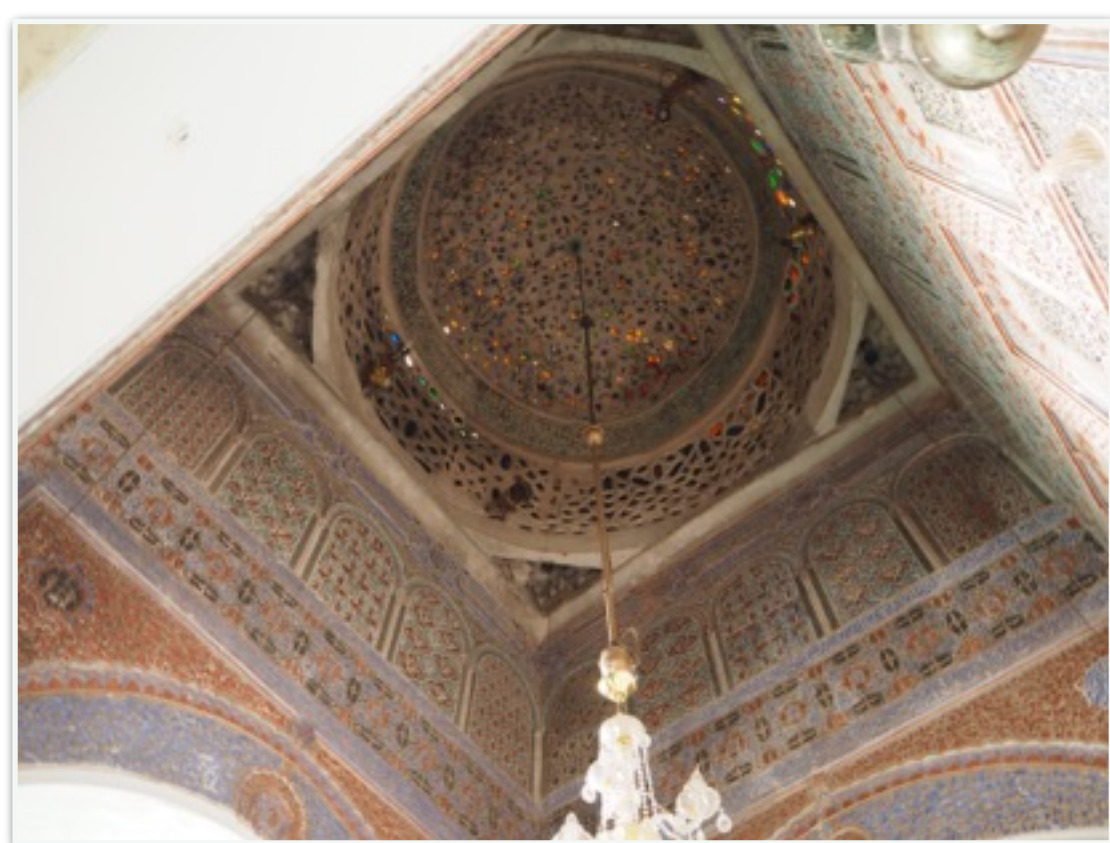
La coopération entre les différents secteurs et institutions algériennes qui ont vocation à agir en faveur du patrimoine est une nécessité incontournable. C'est pourquoi, l'intersectorialité s'inscrit dans une dynamique définie par l'État algérien dans la perspective de mettre en cohérence la gestion des ressources culturelles et du développement durable selon une approche participative.

Le programme vise donc à accompagner la structuration intersectorielle des actions du Ministère de la Culture à travers des projets pilotes de démonstration.

Leur finalité consiste à engager la coopération entre les différents secteurs impliqués dans la mise en oeuvre des plans de sauvegarde et de protection et, en parallèle, à soutenir une méthodologie scientifique.

Cette démarche s'inscrit également dans la Convention de Faro, adoptée par le Conseil de l'Europe en 2005, qui encourage l'intégration du patrimoine dans un processus dynamique de bonnes pratiques, de développement des réseaux de coopération pour l'échange d'expérience et le lancement de nouveaux projets favorisant l'usage durable des ressources, la mobilisation du capital culturel et le renforcement du lien social.

Par ailleurs, la société civile doit jouer un rôle de premier ordre dans la mise en oeuvre des politiques de protection, en interagissant avec les collectivités locales, les universités et tout autre acteur qui peut faciliter leur action.



Toutefois, le tissu associatif doit se professionnaliser pour devenir un acteur socio-culturel pérenne. Le Programme a dès lors inscrit parmi ses priorités le renforcement des associations culturelles et a consacré près d'un million d'euros au financement de 17 projets associatifs qui ont abordé différentes thématiques, particulièrement du patrimoine immatériel, telles que le chant, le conte, les manuscrits anciens, les métiers du bâti vernaculaire, l'artisanat...

Divulguer les acquis du Programme : la valorisation et la pérennisation des résultats

Nombre d'ateliers de réflexion et d'événements d'information ont été l'occasion de mettre en exergue des thématiques majeures portées par le Programme comme l'inventaire, les projets associatifs ou encore les projets pilotes.

Le Programme aura, à terme, entre autres, contribué à mettre en place un système d'inventaire innovant. Encore faudra-t-il que celui-ci se développe avec un Centre national de Catalogage et que les communautés locales, la société civile et les citoyens y contribuent en tant qu'acteurs participatifs. C'est là tout l'enjeu de ce Programme !



Formations aux métiers du Patrimoine

L'expérience conduite par le Programme a été particulièrement efficace, en termes de pérennisation, dans le domaine de la formation aux métiers du Patrimoine, en collaboration avec le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP). De nouvelles filières de formation ont été formellement homologuées et introduites dans la « nomenclature des branches professionnelles et des spécialités de la formation professionnelle (édition 2018), par la création de la branche « Art, culture et patrimoine » (ACP), dotée de 8 nouvelles spécialités à dispenser exclusivement en mode de formation par apprentissage :

BRANCHE PROFESSIONNELLE : ART- CULTURE ET PATRIMOINE						CODE : ACP	
N° d'ordre	Code spécialité	Intitulé de la spécialité	Niveau de Qualification	Diplôme délivré	Durée globale de la formation y compris les congés et la durée de la FTTC	Niveau d'accès à la formation	Observations
1	ACP1801	Maçon du patrimoine bâti	3	CMP	18 mois	4 ^{ème} Année Moyenne	
2	ACP1802	Agent technique de conservation du patrimoine	3	CMP	18 mois	4 ^{ème} Année Moyenne	
3	ACP1803	Opérateur projectionniste	3	CMP	18 mois	4 ^{ème} Année Moyenne	
4	ACP1804	Technicien de conservation du patrimoine	4	BT	24 mois	2 ^{ème} Année Secondaire	
5	ACP1805	Technicien de restauration du patrimoine bâti	4	BT	24 mois	2 ^{ème} Année Secondaire	
6	ACP0701	Restauration des sites et monuments	5	BTS	30 mois	3 ^{ème} Année Secondaire	
7	ACP1806	Conservation du patrimoine	5	BTS	30 mois	3 ^{ème} Année Secondaire	
8	ACP1807	Conduite des travaux de restauration du patrimoine bâti	5	BTS	30 mois	3 ^{ème} Année Secondaire	



Le renforcement du mouvement associatif sur les questions de protection et de valorisation du patrimoine culturel



12

Le « Renforcement du mouvement associatif sur les questions de protection et valorisation du patrimoine culturel » est considéré comme l'une des actions les plus importantes et les plus innovantes du Programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie, cofinancé par l'Union européenne et l'Etat algérien.

La société civile et le milieu associatif en particulier sont aujourd'hui appelés à jouer un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre de politiques de protection et de valorisation du patrimoine culturel algérien.

La loi de 1991 relative au statut des associations en a favorisé l'essor et le Ministère de la Culture a intégré ces partenaires privilégiés parmi ses priorités en créant une sous-direction en charge de les soutenir.

Toutefois, le tissu associatif doit se professionnaliser et se structurer progressivement afin de passer d'un simple rôle critique à celui d'acteur socio-culturel pérenne en mesure d'accompagner d'une part les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques territoriales et, d'autre part, de sensibiliser et d'éduquer les publics aux valeurs du patrimoine culturel à travers des projets citoyens.

C'est la raison pour laquelle, le Programme a inscrit parmi ses priorités le renforcement du mouvement associatif sur les questions de protection et de valorisation du patrimoine culturel à travers la mise en place d'un appel à propositions publié en février 2015. Suite à une série de rencontres d'informations - tenues à l'échelle locale et régionale - entre les experts du programme Patrimoine et les représentants d'associations, 45 d'entre elles ont pu déposer un dossier de demande de subvention.



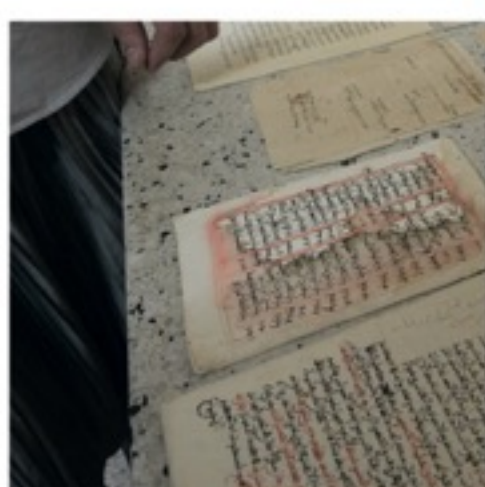
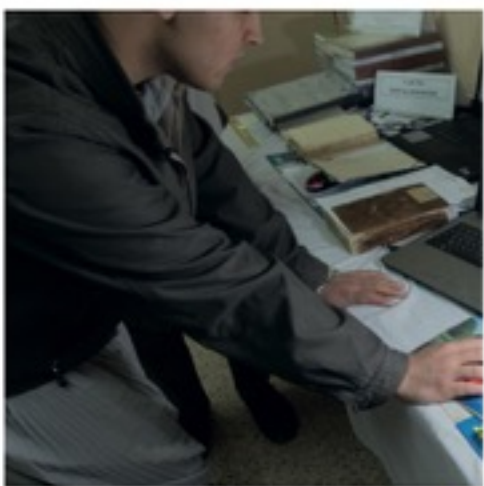
A l'issue d'une évaluation par un comité composé de cadres du Ministère de la culture et d'experts dans le domaine, dix-huit actions ont été *in fine* retenues et bénéficient depuis mai 2016 d'une subvention de l'Union européenne via un cofinancement à hauteur de 90 % du montant de l'action.

Les projets retenus se déploient dans plusieurs Wilayas du pays - parmi lesquelles Béchar, Boumerdes, Chlef, Ghardaïa, Laghouat, Oran, Ouargla, Mostaghanem, M'Sila, Tipaza, Tizi Ouzou, et Tlemcen - et traduisent une volonté d'appropriation progressive de l'ensemble des champs du patrimoine culturel par la société civile et les citoyens.

Les associations ont mis en œuvre une multitude d'initiatives et de manifestations en faveur du patrimoine culturel mobilier, immobilier et immatériel. Celles-ci s'inscrivent aussi dans une perspective de développement socio-économique à travers la promotion du tourisme culturel, la formation aux métiers du patrimoine et la création d'emplois, la transmission des traditions orales et des savoir-faire artisanaux sans oublier la restauration et la conservation de monuments historiques, d'habitats vernaculaires et de manuscrits anciens.



Intersectorialité



De nombreux partenariats ont été déployés dans le cadre des projets associatifs, notamment avec les Directions de la culture des wilayas concernées, mais aussi avec les instances publiques régionales et locales, comme les Assemblées Populaires Communales (APC) et de Wilaya (APW), ainsi qu'avec les institutions et autorités en charge du patrimoine culturel : l'OGECB, l'OPVM, le CNRPAH, les départements universitaires de Génie civil, d'Architecture et d'Archéologie, ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

D'autres organismes ont, également, été impliqués durant le processus de mise en oeuvre, notamment sur les questions de formation, d'emploi et de création de micro-entreprises avec la collaboration des antennes locales du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANEM) et de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ). Enfin, les réseaux nationaux et internationaux de la société civile ont été sollicités afin que les acteurs associatifs puissent échanger sur leurs pratiques et expériences respectives en matière de conduite de projets et d'engagement citoyen en faveur de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel algérien.

Les projets résultent de collaborations fructueuses entre les associations subventionnées, dans le cadre des mesures, de renforcement du mouvement associatif engagé dans la promotion du Patrimoine culturel algérien, les autorités publiques, les institutions et les organisations suivantes :

- *Les Directions de la Culture des Wilayas de : Béchar, Boumerdès, Chlef, Ghardaïa, Laghouat, Mostaganem, M'Sila, Oran, Ouargla, Tipaza, Tizi- Ouzou et de Tlemcen*
- *Les Assemblées populaires communales et de wilaya / APC et APW*
- *Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat*
- *L'Office national de Gestion et d'Exploitation des Biens culturels / OGEBC*
- *Le Centre national de Recherche en Archéologie / CNRA : Musée de site de Ténès, Musée national public de Chlef, Musée public national maritime*
- *Le Centre national de Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique / CNRPAH*
- *L'Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'Zab / OPVM*
- *Les Universités et départements d'Architecture, de Génie civil, d'Archéologie et d'Histoire*
- *La Chambre de l'Artisanat et des Métiers - Agences locales / CAM*
- *Le Haut-Commissariat à l'Amazighité / HCA*
- *L'Agence nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes / ANSEJ*
- *L'Agence nationale de Gestion du Micro-crédit / ANGEM*
- *L'Agence nationale pour l'Emploi / ANEM*
- *Le Centre de Formation professionnelle et d'Apprentissage / CFPA*
- *La Direction de la Formation professionnelle / DFP*
- *Le Haut-Commissariat à l'Amazighité / HCA*
- *Le Syndicat national des Architectes agréés algériens / SYNAA*
- *La Fédération algérienne de Sauvetage, de Secourisme et des Activités subaquatiques / FASSAS*
- *L'Association nationale des Enseignants Architectes universitaires / ANEAU*
- *Les Garde-côtes - Forces Navales Algériennes*



Patrimoine

برنامج دعم حماية و ترميم
التراث الثقافي في الجزائر

Programme d'appui à la protection et
valorisation du patrimoine culturel en Algérie

Dar El Hamra basse Casbah
03, rue Mohammed Bouras, Alger, Algérie
Tél.: +213 (0) 21 43 90 84 - Fax: +213 (0) 21 43 90 87

www.patrimoineculturel.algerie.dz
E-mail: uap@uap-patrimoine.dz
 www.facebook.com/uappatrimoine

